

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/97

**Réunion du 19 décembre 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 12/12/2023

Date d'affichage : 12/12/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 24

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, M. Benoît LAIES, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Geneviève COSSON a donné pouvoir de vote à Mme Eva DERVIN, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Valentine DION a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD,

Secrétaire de séance : M. Benoît LAIES

Objet : Reprise de l'actif, du passif et du solde de trésorerie du budget du SIVU CFTSA à la suite de sa dissolution, et versement du solde de la trésorerie sous forme de subvention à l'association ATVA

Le syndicat du chemin de fer touristique du sud des Ardennes a été créé le 20 janvier 1988 en ayant pour objet d'aider à la création et au fonctionnement du chemin de fer touristique du Sud des Ardennes, en collaboration avec l'association des Amis de Traction à Vapeur en Ardenne, chargée de faire circuler les trains touristiques.

Le syndicat était composé initialement des communes de LUCQUY, ALLAND'HUY-ET-SAUSSEUIL, ATTIGNY, VRIZY, VANDY, VOUZIERES et CHALLERANGE, a été complété par l'adhésion des communes de SAINT-MOREL et de SAVIGNY-SUR-AISNE le 28 septembre 1990, de RILLY-SUR-AISNE le 12 juin 2001, de SEMUY et VONCQ, le 27 novembre 2001, et de COUCY le 8 mars 2004.

La circulation du train sur la ligne Amagne-Challerange a perduré jusqu'en 2017. En raison de la vétusté de la voie, dès 2014, RFF (Réseau Ferré de France) a imposé une limitation de vitesse à 20 km/h entre Attigny et Challerange. Sans travaux sur le réseau, l'activité du chemin de fer touristique s'est arrêtée après la saison touristique de 2017 sur la portion entre Voncq et Challerange.

Sur la ligne de Voncq à Amagne, l'activité est maintenue soutenue par les communautés de communes des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethélois.

Pour donner suite au démantèlement de la voie opéré par SNCF Réseau ces deux dernières années, le SIVU CFTSA ne peut plus assurer son activité sur la ligne de Voncq à Challerange ; il a décidé de demander sa dissolution auprès du préfet des Ardennes à la date du 31 décembre 2023.

Pour soutenir l'association ATVA qui a toujours son activité touristique dans le sud des Ardennes, le SIVU CFTSA souhaite transférer le solde de trésorerie à l'association, lors de sa réunion du 11 décembre 2023.

Pour simplifier les démarches de la dissolution du budget, et sur les conseils de notre conseiller aux décideurs locaux, il est proposé que la commune de Vouziers soit l'intermédiaire, au nom de toutes les communes membres du SIVU CFTSA, et qu'elle reprenne l'actif, le passif et le solde de trésorerie.

Elle conservera à sa charge l'amortissement restant pour un montant de 19 452,48 € (opération d'ordre).

Le solde de la trésorerie, lui, sera versé sous forme de subvention à l'ATVA, après sa dissolution.

Le montant n'est pas encore déterminé puisque des opérations comptables restent à faire après la dissolution (une annulation de titre et la cession de l'amortissement), mais il devrait avoisiner les 5 000 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la décision de reprendre l'actif, le passif et le solde de trésorerie du budget du SIVU CFTSA à la suite de sa dissolution.

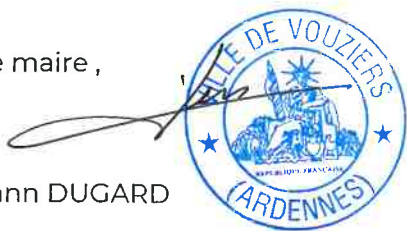
- D'APPROUVER la décision de conserver à sa charge l'amortissement restant pour un montant de 19 452,48 €.

- D'AUTORISER le versement du solde de la trésorerie sous forme de subvention à l'association *Amis de Traction à Vapeur en Ardenne (ATVA)*, domiciliée au 4 chemin des Usages à Attigny (08130),

- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

Le maire,

Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance

M. Benoît LAIES



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Laies', written over a white background.